

Analyse et évolution, par discipline, de la pratique de nos enseignements et des attentes spécifiques qui y sont liées.

Synthèse du secrétaire général, Olivier Hoch, tentatives de réponses et problématiques futures :

1. Mutualisation du matériel et des espaces :

Il faut tout d'abord rappeler que cette question est aussi ancienne que le corps des professeurs de la Ville de Paris, mais qu'elle a été exacerbée par la mise en place des Temps d'Activités Péri-scolaires (TAP ex-ARE).

La création d'une salle dédiée à l'enseignement des Arts dans chaque école a toujours été revendiquée par le SNADEM mais, dans les faits, cette création a été rendue difficile ou impossible par l'exigüité des locaux, l'existence des BCD et salles « informatique » et les mesures de carte scolaire. Dans le cas où elles existent, le fait de devoir les partager avec les acteurs du temps péri-scolaire augmente les conflits potentiels : stockage du matériel et des travaux, déplacement du mobilier, ce qui est également vrai pour les préaux et éventuellement les cours dans lesquels évoluent nos collègues professeurs d'EPS.

Concernant le matériel, là encore, l'utilisation du gros matériel par les centres de loisirs, notamment en EPS, n'est pas nouvelle et a souvent été dénoncée : dégradation de tapis ou de tables de ping-pong. Dès lors que ce matériel est utilisé intensivement et qu'à cela s'ajoute parfois l'utilisation de petit matériel hors charte de mutualisation, le mécontentement est présent.

Nous ne pouvons qu'insister sur la nécessité de remplir chaque année scolaire la charte de mutualisation du matériel et de la faire respecter. Par ailleurs des possibilités de remplacement du matériel cassé existent aujourd'hui auprès des CASPE, il ne faut pas les négliger.

2. Concertation

Plus les intervenants sont nombreux et divers, plus la concertation est nécessaire : Non seulement institutionnellement au travers des conseils des maîtres et des conseils d'école, mais au travers des rencontres avec les REV et les équipes d'animation, les professeurs de conservatoire du Parcours de Sensibilisation Musicale (PSM), les professeurs de collège. Toutes ces demandes sont légitimes et nous les ferons remonter à la DASCO. Les PVP peuvent également intervenir auprès des acteurs locaux, professeurs-relais, CASPE, conservatoires pour faire remonter leurs demandes.

Cependant nous sommes également convaincus de l'intérêt des discussions informelles auprès de tous les intervenants, et de la nécessité d'être clairement identifiés dans les écoles.

3. Affectations, Réorganisation des postes, Mouvement

Le problème est identique et récurrent depuis des années, c'est la conséquence directe de la baisse des effectifs dans les trois disciplines. À ce titre, une des revendications fondamentales du SNADEM est la création de postes à hauteur des besoins. Malheureusement nous ne partageons pas la même définition du besoin que l'administration. Les Arts Plastiques et l'Éducation Musicale souffrent davantage que l'EPS de dysfonctionnements à ce sujet :

- Le temps d'enseignement plus réduit entraîne mathématiquement la constitution du poste sur un plus grand nombre d'écoles.
- Le nombre de professeurs à temps partiel est plus important.
- La présence d'une chargée de mission dédiée en EPS résout bien des problèmes.

Néanmoins la situation de la rentrée 2017-2018 ne laisse pas d'inquiéter, surtout en AP et EM, pour lesquels les concours viennent de se dérouler.

4. Réorganisation de la Sous-direction de la Politique Éducative

La Direction des Affaires Scolaires continue sa réorganisation en modifiant la structure de la Sous-direction de la Politique Éducative. Cette évolution va entraîner de profonds changements pour le bureau des professeurs de la ville de Paris, qui risque de disparaître au moins sous sa forme actuelle.

Si des changements étaient attendus, et souhaitables, notamment pour les UGD, c'est un remaniement plus important qui va avoir lieu dont nous ne connaissons pas encore à l'heure actuelle les contours exacts. La formation, la gestion des personnels, l'évènementiel devraient être des services séparés, les missions de nos trois disciplines modifiées.

De nombreuses zones d'ombre subsistent encore, il nous est donc difficile de nous prononcer à ce sujet. La mutualisation des services des UGD est une éventualité que nous ne pouvons pas évacuer, qui n'implique pas forcément la création d'une plate-forme de service.

Nous ne savons pas si le corps des professeurs de la Ville de Paris sortira grandi de ce grand jeu de chamboule-tout qui s'annonce. La sortie de l'anonymat dans lequel nous étions confinés peut cependant être un avantage.

La formation sera au cœur de nos réflexions car la mise en œuvre de PPCR va modifier l'évaluation des enseignants, notamment par la suppression de la note, ainsi que le contenu de l'évaluation de fin de stage. Ces évolutions auront de fait un impact sur le travail de nos collègues chargés de mission, dont nous devons prendre l'attache.

L'harmonisation de la répartition des installations sportives soulevée par les professeurs d'EPS trouvera peut-être sa réponse dans les différents réaménagements proposés.